

Séance extraordinaire du conseil municipal du 1^{er} septembre 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 1^{er} septembre 2016 à 18 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les trois prochains dossiers, du fait qu'elle a un lien particulier avec un actionnaire d'une compagnie susceptible d'avoir un intérêt en lien avec l'un ou l'autre de ces dossiers ; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2016-09-01

Retrait du projet de règlement RRU2-24-2016

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en date du 4 juillet 2016 le projet de règlement RRU2-24-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans les zones C-8, C-9, C-11, C-21 et C-155, les normes de construction d'un bâtiment principal autre que résidentiel ;*

ATTENDU qu'en date du 1er août 2016, une assemblée de consultation a été tenue sur ce projet de règlement ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des représentations de certains propriétaires visés par ledit projet de règlement ;

ATTENDU que le conseil municipal entend procéder au retrait de ce projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procède au retrait du projet de règlement numéro RRU2-24-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans les zones C-8, C-9, C-11, C-21 et C-155, les normes de construction d'un bâtiment principal autre que résidentiel.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-09-02

Avis de motion et dispense de lecture - règlement de zonage - normes de construction

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin d'ajouter, dans les zones C8, C-9, C-11, C-21 et C-155, des normes de construction applicables aux bâtiments commerciaux et industriels.

2016-09-03

Adoption du second projet de règlement RRU2-23-2016

ATTENDU la tenue de l'assemblée de consultation le 1er août 2016 sur le projet de règlement numéro RRU2-23-2016 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages autorisés dans la zone C-155 ;*

ATTENDU les représentations formulées lors de cette consultation ;

ATTENDU que le conseil entend modifier le projet de règlement en retirant certains usages du projet de règlement déposé initialement ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Le conseil municipal adopte le second projet de règlement modifié numéro RRU2-23-2016 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages autorisés dans la zone C-155.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelletier, réintègre son siège.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2016-09-04

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 33.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2^e jour du mois de septembre 2016.

Jean Claude Gravel, maire